



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le 1 octobre 2021

Service Aménagement Mer et Territoires
Affaire suivie par : Nicolas LERICHE
04 68 10 76 65
nicolas.leriche@aude.gouv.fr

Monsieur le Maire,

A la suite de l'arrêt de votre PLU en date du 28 juin 2021, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après, la synthèse de la consultation des personnes publiques associées de l'État.

Tout d'abord, j'ai noté la volonté de la commune de mettre en place un document d'urbanisme qui permette de fixer les grandes orientations de développement de la commune jusqu'en 2030, notamment le dimensionnement cohérent du projet d'habitat, ainsi que la protection et de la valorisation du patrimoine bâti et naturel. Floure fait partie de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne, dont le SCOT est en cours de révision, mais n'est pas couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale opposable.

L'ambition de développement de votre territoire se traduit également, en terme de modération de consommation d'espaces, par une baisse significative des surfaces ouvertes à l'urbanisation par rapport au précédent projet de PLU.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable au projet présenté. Cet avis est néanmoins assorti d'observations formulées en pièces jointes.

Vous trouverez également en annexe l'avis de la DDTM qui comprend les observations des personnes publiques associées à prendre en compte dans les pièces du document de PLU.

Enfin, concernant l'enquête publique, je vous invite à être vigilant sur la forme et à veiller plus particulièrement au respect des délais des avis d'insertion dans la presse, qui doivent être d'au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelés dans les 8 jours après le démarrage de celle-ci.

Le non-respect de ces conditions peut en effet conduire à invalider la procédure d'enquête et empêcher la mise en application du document d'urbanisme.

Monsieur MICHEAU Pierre
Maire de Floure

2 Bis Place Jean Molinier
11800 FLOURE

Je vous rappelle que l'ensemble des avis émis par les personnes publiques associées suite à l'arrêt du PLU et l'avis de la CDPENAF, doivent être joints au dossier qui sera soumis à enquête publique.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous

Le Préfet,

Thierry BONNIER